

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

du mercredi 1^{ER} juin 2022

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 049-200082584-20220601-DM202210-DE



Nombre de membres en exercice : 16

Date de la convocation : 13/05/2022

Présents : 14

Absents Excusés : 2

Absents : 0

votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

Séance du 1^{er} juin 2022

Le premier juin deux mille vingt-deux, à 20 heures 30 s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN Président du C.C.A.S. de Saint-Léger-de-Linières.

Etaient présents : POQUIN Franck, HUMEAU Amandine, BARRÉ Marielle, BEAUDOUIN Pierre, NORMAND Lydie, LE GALL Isabelle, GASCOIN Marie-Annick, MOREAU Nicole, LEGENTIL Marie-Noëlle, PATEAU Pascale, BOURGUILLEAU Benoit, LEFEBVRE Catherine, GUYARD François, MEDINA Serge.

Etaient excusés : Mme BESSONNEAU Laurence a donné pouvoir à M. BEAUDOUIN Pierre, Mme BENAITEAU Nathalie a donné pouvoir à Mme HUMEAU Amandine

Secrétaire de séance : M. GUYARD François

Délibération n°2022-10 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CSI POUR LE TRANSPORT SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame Amandine HUMEAU

Considérant les problèmes de mobilité constatés sur le territoire, et particulièrement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, le CCAS souhaite poursuivre la mise en place du transport solidaire.

A cette fin, le CCAS confie au Centre Social Intercommunal L'Atelier la gestion et l'organisation du transport solidaire pour les habitants de la commune.

Une convention de partenariat est proposée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2022.

Isabelle LE GALL ajoute que cette convention permet aux conducteurs d'œuvrer dans la légalité et de fixer des tarifs en adéquation avec les frais engagés.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS :

- vote la signature de la convention de partenariat avec le Centre Social Intercommunal L'Atelier leur déléguant la gestion et l'organisation du transport solidaire sur la commune.

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 049-200082584-20220601-DM202210-DE

Le Président,
Franck POQUIN



